

Repères IREM

La revue des Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques

Consignes pour soumettre un article à *Repères IREM*

Vous souhaitez proposer un article à *Repères IREM*. Voici quelques consignes à suivre pour faciliter le travail de toute l'équipe éditoriale.

Votre proposition d'article doit être envoyée en version numérique en fichier attaché (*.rtf ou *.doc ou *.pdf) à l'adresse électronique suivante : yves.ducel@univ-fcomte.fr. Identifiez le fichier numérique de votre article dans son intitulé par le nom du correspondant et la date de la version de la façon suivante « REPERES_NOM_DATE ».

Pour pallier les problèmes éventuels d'ouverture de fichiers, merci de doubler ce mél d'un envoi de la version papier par La Poste à l'adresse suivante :

Yves DUCEL, Revue *Repères IREM*
IREM de Franche-Comté, UFR des Sciences et Techniques
16, route de Gray, 25030 BESANCON CEDEX

N'oubliez pas de mentionner en tête de l'article la liste de tous les auteurs, avec les coordonnées postales et surtout électroniques de l'auteur chargé (en cas d'écriture collective donner les coordonnées d'une seule personne) des contacts avec le comité, ainsi que l'IREM éventuel de rattachement.

En outre si l'auteur collectif est un groupe de travail IREM, mentionnez l'intitulé exact du groupe en précisant en note de bas de page de l'article la liste des membres de l'équipe et leur affectation professionnelle.

Écrivez votre article en traitement de texte compatible Word (ne pas utiliser Tex, Latex ou autres, qui posent de grosses difficultés lors de la mise en page finale).

En général un article, sans compter les dessins et tableaux, ne doit pas dépasser 70000 caractères/espaces. Prévoyez un titre court et un résumé de 500 caractères/espaces environ accompagné de quelques mots-clés. Numérotez les pages.

Enfin sachez que le comité de rédaction se réunit en mars, juin, septembre et décembre de chaque année. A chaque séance, le comité examine les propositions d'articles reçues au moins trois semaines avant la date de la réunion.

En proposant votre texte à *Repères IREM*, vous vous engagez à ne pas soumettre ce même texte parallèlement à une autre revue tant qu'il n'aura pas fait l'objet d'un refus explicite par le comité de rédaction de *Repères IREM*, ou que le projet de publication n'aura pas été retiré par son auteur.

Yves DUCEL,
Rédacteur en chef de *Repères IREM*